



La maison de Gannes

Raymond Douville

Numéro 21, 1956

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1079995ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1079995ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Douville, R. (1956). La maison de Gannes. *Les Cahiers des Dix*, (21), 105–135.
<https://doi.org/10.7202/1079995ar>



GEORGES DE GANNES, Chevalier de Saint-Louis (1705-1767)
(d'après un tableau conservé à Beaulieu (I-et-L.)
par le docteur Albert Rollet).



Photo du haut: — à gauche, au premier plan, la maison de Gannes. Puis la maison Hertel de la Fresnière. Entre les deux, une plaque historique marque l'endroit où naquit le premier blanc en terre trifluvienne, Michel Godefroy. Au fond, le mur blanc du vieux monastère des Ursulines, bâti en 1702. Au premier plan, à droite, l'ancien couvent des Récollets et leur chapelle, où les Trifluviens prêtèrent le serment d'allégeance à la couronne britannique en 1760.



Ci-contre: l'église du Grand Pressigny (Indre-et-Loire). L'ancien cimetière où fut inhumé Georges de Gannes était situé à l'endroit où s'élève présentement le monument aux morts de la guerre 1914-18.

La maison de Gannes

Par RAYMOND DOUVILLE

Relater l'histoire d'une vieille maison de chez nous est sans doute la façon la plus logique de souligner l'anniversaire de sa fondation.

Depuis deux siècles, la maison bâtie aux Trois-Rivières par l'officier Georges de Gannes, chevalier de Saint-Louis, dresse ses murs solides et son toit pointu à l'encoignure des rues des Ursulines (autrefois rue Notre-Dame) et Saint-François-Xavier, dans le seul endroit de cette ville qui reflète encore l'atmosphère du régime français. A l'arrière-plan, le mur blanc du monastère des Ursulines, qui date de 1702. Un peu plus près, la maison Hertel de la Fresnière, d'une si belle harmonie de lignes. En face, le vieux couvent des Récollets et sa petite chapelle, chargée d'histoire. Puis, un peu plus au centre de la ville, le manoir de Tonnancour, aux dimensions imposantes.

Les Trifluviens chérissent leur quartier historique, et entendent bien lui conserver son cachet vieille France, autant parce qu'ils aiment y flâner eux-mêmes, sachant qu'ils y trouveront cette ambiance du passé où tous nous allons parfois chercher l'oubli du présent, que parce qu'ils sont fiers de constater qu'il est pour les visiteurs un attrait toujours renouvelé. Le quatre juillet dernier (1956), lors du 322^e anniversaire de fondation de Trois-Rivières, Son Honneur le Maire Laurent Paradis inaugura le cycle des cérémonies organisées à cet effet par un geste bien émouvant en sa simplicité. Accompagné du corps échevinal, de membres de la Société d'Histoire régionale, de journalistes et d'invités d'honneur, le premier magistrat de la cité se rendit rue des Ursulines, et là, face aux vieilles maisons chargées d'ans et d'histoire, il lut à haute voix cette proclamation officielle, écrite sur parchemin, évocatrice des ordonnances des gouverneurs des premiers temps:

« En ce quatrième jour de juillet de l'an de grâce mil neuf cent cinquante-six, il nous plaît de renouveler notre gratitude envers les pionniers qui ont humanisé la terre trifluviennne et ont donné naissance à la Mauricie.

« Il y a trois cent vingt-deux ans, Laviolette et ses compagnons descendaient chez-nous et commençaient, sur les hauteurs du Platon, la première résidence élevée en amont de Québec, sur les ordres de Champlain. Ce début modeste marque le point de départ d'une belle histoire dont nous sommes les héritiers et les continuateurs.

« En témoignage de fidélité et pour rendre plus forts les liens qui nous attachent aux ancêtres, nous voulons que la portion de territoire qui sert de berceau à notre ville soit entourée d'un culte de respect et soit l'objet d'attentions spéciales de la part des autorités civiles et du public en général.

« Nous proclamons « zone historique » le site du « Vieux Trois-Rivières » qui s'étend du Platon jusqu'au monastère des Ursulines. Nous désirons que ce secteur vénéré soit conservé, que son caractère « vieille France » soit jalousement défendu et intensifié. Ceci pour la joie esthétique et pour l'enrichissement spirituel de nos concitoyens et de nos visiteurs. Qu'il en soit ainsi !

« Donné en notre bonne ville de Trois-Rivières, en ce quatre juillet de l'an du Seigneur 1956.

(Signé) Laurent Paradis,
Maire de Trois-Rivières. »

Les Trifluviens, naturellement, furent flattés de ce témoignage de compréhension du passé trifluvien spontanément fourni par leur premier magistrat. Les journaux locaux commentèrent l'événement. Mais les journaux de l'extérieur y firent aussi écho en termes élogieux. M. Marcel Blouin, qui avait assisté à la cérémonie, écrivait dans *La Patrie* du dimanche 15 juillet suivant ces phrases enthousiastes: « Ainsi la rue des Ursulines était proclamée zone historique par le premier magistrat de la cité. Ah ! la charmante et pittoresque rue des Ursulines ! Si Utrillo l'avait vue, il en aurait fait une toile digne du Louvre. C'est une rue toute menue, ombreuse, hantée par l'histoire. Elle ondule gracieusement entre des maisons plusieurs fois séculaires: manoir de Gannes, maison de Tonnancour et là, au détour, dans une blancheur immaculée qu'irradie le soleil, le monastère, ses fenêtres vétustes, son cadran solaire, son dôme. On n'est pas plus « vieille France » que ça, même en France ! »

* * *

C'est dans ce cadre historique et pittoresque que se dresse la « maison de Gannes », dont nous voulons raconter l'histoire, et prin-

cipalement mettre en relief la carrière militaire d'un brave officier, Georges de Gannes, qui n'est guère connu que par la brève notice biographique que lui consacre Aegidius Fauteux dans son ouvrage sur les Chevaliers de Saint-Louis en Canada, et par cette maison qu'il a fait bâtir et à laquelle les Trifluviens ont conservé son nom.

I — D'Antoine Desrosiers à Georges de Gannes.

La maison de Gannes elle-même date de 1756. Le terrain sur lequel elle est construite fut d'abord occupé par un des premiers colons trifluviens, Antoine Desrosiers ⁽¹⁾. Une concession lui avait été accordée à cet endroit par le gouverneur d'Aillebout le 2 juin 1650, à l'intérieur de l'enceinte fortifiée pour protéger les autorités administratives et les colons contre les sournoises attaques des Indiens.

L'emplacement fut vendu par Antoine Desrosiers le 9 février 1667 à Michel Godefroy de Linctot, et ce dernier l'accorda en dot de mariage le 9 octobre 1691, lorsque sa fille Marguerite-Thérèse passa son contrat matrimonial avec Jacques Hertel de Cournoyer, capitaine des troupes dans le détachement de la Marine et fils du célèbre François Hertel. Le sieur de Cournoyer eut lui-même une belle carrière militaire. Il guerroya contre les Iroquois sous les ordres des gouverneurs de La Barre et Denonville, et plus tard sous Frontenac. Sa bravoure sur les champs de bataille lui valut d'intéressantes concessions de seigneuries. Cependant, il conserva toujours le lot de terre apporté en dot par son épouse, et c'est là que fut élevée sa famille. Treize enfants naquirent à cet endroit. Madame de Cournoyer mourut le 22 juillet 1739. Il lui survécut dix ans. Il s'éteignit à son tour le 4 septembre 1748.

Un document de 1749 énumère les bâtisses qui s'élevaient sur le terrain à cette époque: « une maison de bois de la longueur dud. emplacement sur le niveau de la rue Notre-Dame, de vingt-et-un pieds de large y joint une aile sur le niveau de la rue Saint François-Xavier de vingt-sept pieds de long sur quatorze pieds de large; un fourny de dix-sept pieds de long sur quatorze pieds de large à iceluy un four et une cave; un hangard et autres petits bâtimens y annexés... »

Le même document, que vient compléter et confirmer l'inventaire fait après la mort du sieur de Cournoyer, nous apprend que le vieux militaire ne s'était pas enrichi. Il était même fort endetté, comme la

⁽¹⁾ Ancêtre de notre collègue des Dix, M. Léo-Paul Desrosiers.

plupart de ceux qui à cette époque passaient la majeure partie de leur vie sur les champs de bataille. Lorsque vint le temps de régler la succession du défunt, dont l'actif se totalisait à deux mille livres à peine, Joseph Godefroy de Tonnancour, Conseiller et procureur du Roi, s'opposa à la vente par licitation, puisqu'il lui était dû la somme de 3,500 livres pour argent prêté et celle de 552 livres pour arrérages de rentes. Finalement, une entente fut conclue entre le créancier et René Hertel de Rouville, l'époux de cette vierge folle devenue femme sage et mère de famille modèle, Andrée de Leigne. L'emplacement passa à ce dernier, lequel toutefois n'y résida pas, accordant l'usufruit aux deux fils de Jacques Hertel de Cournoyer: Joseph Hertel de la Fresnière et Lambert Hertel, tous deux officiers dans les troupes.

La petite histoire trifluvienne a gardé le souvenir d'une savoureuse anecdote qui se passa à cette époque et qui se rapporte à Joseph Hertel de la Fresnière. En 1750, il avait quarante-huit ans. Depuis des années il fréquentait assidument une concitoyenne, Antoinette Bouton, plus jeune que lui de sept ans, qui demeurait chez ses parents à l'angle des rues Notre-Dame et du Château, en face de l'église paroissiale. Chaque soir, raconte l'annaliste des Ursulines, Joseph Hertel se rendait faire la partie de cartes avec Antoinette. A neuf heures sonnant, hiver comme été, il se levait, saluait militairement, et se retirait.

Un incident vint en aide au timide amoureux.

Il n'y avait alors ni lampe électrique, ni bec de gaz et, en hiver, M. de la Fresnière apportait sa lanterne.

Par un soir de tempête, Mlle Bouton l'avait allumée comme d'habitude avant le départ et, en ouvrant la porte, une rafale éteignit la lumière. Elle eut tôt fait de remettre les choses à point, puis en présentant le fanal à son ami, elle lui dit:

— J'ai bien de la peine de vous voir sur la rue par un temps pareil !

— Il n'en tient qu'à vous...

— Comment cela ?

— Si nous demeurions ensemble, je ne serais pas obligé de sortir le soir pour la partie de cartes...

— Je prendrai votre désir en considération.

L'hésitation fut de courte durée. Le mariage fut consommé le 12 janvier 1750. La veille, le notaire Pillard avait rédigé le contrat, en présence des notabilités locales: le chevalier de Saint-Ours, Melchior de Jordy sieur de Cabanac, François Chastelain, lieutenant dans les

troupes. Le couple vécut dans la maison La Fresnière, avoisinant le monastère des Ursulines. Joseph Hertel mourut le premier, le 20 novembre 1768. A ses funérailles assistait « une partie de la paroisse », note le Père Hyacinthe Amiot, au registre de sépulture.

Hertel de Rouville ne garda que deux ans l'emplacement qu'il avait acheté de la succession Cournoyer. Le 31 août 1751, il le vendit au menuisier Jean-Baptiste Bériaux et à son épouse Catherine Picard, et ces derniers le cédaient à leur tour, le 12 juin 1754, à Georges de Gannes, aide-major de la ville de Trois-Rivières, pour la somme de huit cent cinq livres, dont cinq cent quarante-cinq livres payables à M. de Rouville.

II — A l'époque de Georges de Gannes.

Une élégante société évoluait dans la capitale du gouvernement de Trois-Rivières au cours des années qui ont précédé et accompagné les événements de la guerre de Sept Ans. Société élégante et aussi un peu frivole, un peu insouciant même, suivant en cela l'exemple contagieux des villes de Montréal et de Québec, puisque les mêmes officiers, au hasard des mutations de postes officiels, transportaient d'un endroit à l'autre leurs habitudes, leurs goûts, leurs tempéraments, leurs blessures de guerre, leurs mécontentements et leurs espoirs perpétuels d'une promotion.

Depuis des années, l'aspect physique de la ville n'avait pas beaucoup changé. Peter Kalm, qui visita Trois-Rivières en 1749, ne diffère pas beaucoup, dans ses observations, de ce qu'écrivait Charlevoix en 1721. « Trois-Rivières, petite ville de marché, écrit le voyageur suédois, a toute l'apparence d'un grand village ⁽²⁾. Elle est cependant comptée au nombre des trois grandes villes du Canada qui sont Québec, Montréal et Trois-Rivières. Elle est bâtie au sommet d'un plateau sablonneux et occupe un site des plus agréables, entre la rivière (le fleuve) qui coule à ses pieds et dont le lit a, en cet endroit, une largeur d'un mille et demi, et de beaux champs de blé qui paraissent très fertiles, quoique le sol contienne beaucoup de sable.

« Ses principaux édifices sont deux églises en pierre, un couvent (d'Ursulines) et un collège (résidence) sous la direction des Frères de

(2) En 1751, la population variait entre 400 et 500 âmes. Le recensement de 1754 donne à Trois-Rivières et aux Forges Saint-Maurice une population globale de 800 âmes.

l'Ordre de Saint-François, et la maison, aussi en pierre, du gouverneur... La plupart des autres maisons sont en bois, à un seul étage, assez bien bâties, et très éloignées les unes des autres. Les rues sont tortueuses. La côte ici est composée de sable et s'élève très haut. Lorsque le vent est violent, il balaye le sable et le porte jusque dans les rues, ce qui rend la marche très fatigante. Les Sœurs du couvent (les Ursulines), qui sont au nombre de vingt-deux, passent pour très adroites en toutes sortes d'ouvrages à l'aiguille » ⁽³⁾.

Les mutations de postes dans les gouvernements des trois villes amenaient à Trois-Rivières des figures nouvelles, et les promotions faisaient revenir d'anciens fonctionnaires aux noms prestigieux. En 1749 les Trifluviens virent avec satisfaction accéder au poste de gouverneur Pierre-François Rigaud de Vaudreuil, qui avait été de 1741 à 1748 major de leur gouvernement. Le poste de major n'était pas des plus enviés, et au surplus était fort peu lucratif. « La place n'est pas fort briguée et peu la demandent », écrivait M. de Beauharnois ⁽⁴⁾. Rigaud de Vaudreuil languissait dans cet emploi, qui n'était certes pas à la hauteur de son mérite. Il se vengeait en gagnant des batailles. En 1748, une petite promotion lui est accordée: il est nommé lieutenant de roi à Québec. Et en 1749, les Trifluviens apprennent avec joie qu'il revient dans leur ville avec le titre de gouverneur, car ils avaient toujours apprécié et aimé « cet homme de guerre et de condition, aux mœurs douces » ⁽⁵⁾.

En même temps que M. de Rigaud accédait au poste de gouverneur, la place de major était accordée à un militaire encore jeune, mais plein de mérites et de blessures, Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, frère de Jumonville. En même temps que sa nomination, Coulon de Villiers reçut la Croix de Saint-Louis. Son arrivée fournit aux Trifluviens l'occasion d'assister, le 23 octobre 1749, à un brillant mariage: celui de sa sœur Angélique avec Charles de Gannes de Falaise ⁽⁶⁾. Le

⁽³⁾ *Voyage de Kalm dans l'Amérique du Nord*, cité par le Père Jouve dans *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, p. 180.

⁽⁴⁾ Guy Frégault, *Le grand Marquis*, p. 433.

⁽⁵⁾ P.-G. Roy, *Les Officiers d'état-major*, p. 256.

⁽⁶⁾ Il était le plus jeune fils de Charles de Gannes de Falaise et de Marguerite Le Neuf de la Vallière. Né le 11 novembre 1710. Il partit pour la France à l'automne de 1761, abandonnant à leur sort au Canada sa femme et ses enfants. La *Gazette de Québec* du 16 février 1767 écrit: « Dlle Angélique Villiers, épouse de M. Charles de Gannes, Chevalier de Falaise, avertit le public que, pour son avantage et celui de ses enfants, elle a renoncé par un acte public à la communauté d'entre elle et son époux, de présent en France et dans le dessein d'y rester ».

contrat de mariage, passé le 18 octobre, nous permet de connaître quels étaient à l'époque les personnages en vue du bourg trifluvien: le gouverneur Rigaud de Vaudreuil et son épouse, Pierre de Saint-Ours, François Chastelain, Marguerite Le Neuf de la Vallière, La Pérade-Coulon, Cardin-Chastelain, Le Gardeur-Laframboise, Marie-Anne Robineau, La Gorgendière de Rigaud, M. Duplessis, Le Gardeur de Croisille, De Jordy de Cabanac, la veuve de Villiers, Le Febvre-Cressé, de Rouville-Chambly, Charlotte Lonval, De Jordi Moreau, et deux religieuses Ursulines: Sr. du Sacré-Cœur et Sr. de la Sainte-Vierge de Gannes ⁽⁷⁾.

(7) Cette liste de noms a été reproduite d'après les signatures au bas du contrat. Car, à l'encontre des contrats habituels de mariage, le notaire n'a pas donné dans le corps de l'acte la liste des personnes présentes et leurs qualificatifs. C'est pourquoi nous essaierons de les identifier ici.

Pierre de Saint-Ours. — Lieutenant de roi à Trois-Rivières. Fils de Pierre de Saint-Ours et de Marie Mullois. Il avait 76 ans en 1749.

François Chastelain. — Il habitait la maison connue aujourd'hui sous le nom de Manoir de Niverville, rue Bonaventure. Habitée par la suite par le Chevalier Boucher de Niverville.

Marguerite Le Neuf de la Vallière. — Seconde épouse de Louis-François de Gannes de Falaise et mère du futur époux. Il sera question d'elle au cours des pages qui suivent.

La Pérade-Coulon. — Marie-Anne Tarieu de la Pérade, épouse de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers.

Cardin-Chastelain. — Marguerite Cardin, épouse de François Chastelain.

Le Gardeur-Laframboise. — Louise-Charlotte Le Gardeur, épouse de Jean-Baptiste Fafard-Laframboise, substitut du procureur du Roi aux Trois-Rivières et riche marchand.

Marie-Anne Robineau. — Épouse de Charles Le Gardeur de Croisille.

La Gorgendière de Rigaud. — Louise Fleury de la Gorgendière, épouse de Pierre-François Rigaud de Vaudreuil. C'est par erreur (ou distraction) que Fauteux (*Chevaliers de Saint-Louis*, p. 133) place ce mariage le 5 mai 1755. Il eut lieu le 2 mai 1733.

M. Duplessis. — Marie-Joseph Gastineau, fille de Louis Gastineau-Duplessis et de Marie-Jeanne Lemoine. Elle était célibataire.

Le Gardeur de Croisille. — Charles Le Gardeur de Croisille, chevalier de Saint-Louis, époux de Marie-Anne Robineau. Il meurt le 3 décembre suivant.

De Jordy Cabanac. — Melchior de Jordy de Cabanac, militaire. Il sera fait chevalier de Saint-Louis en 1758.

Veuve de Villiers. — Probablement Madeleine Coulon de Villiers, veuve en premières noces de François Duplessis-Faber et en deuxièmes noces de Claude Marin. Par conséquent sœur de la future épouse.

Le Febvre-Cressé. — Marie-Anne Lefebvre, épouse de Charles Poulin-Cressé de Courval, bienfaiteurs des Récollets et de l'église paroissiale.

De Rouville-Chambly. — Jean-Baptiste-François Hertel de Rouville, seigneur de Rouville et de Chambly, militaire. Il sera fait chevalier de Saint-Louis en 1762.

Charlotte Lonval. — Fille de Michel Fafard-Lonval, capitaine de milice, et de Marie-Charlotte Godefroy de Vieux-Pont.

Dejordi Moro. — Pierre-François de Jordy Moreau, époux de Charlotte Foisy, seigneur des Iles Bouchard.

Coulon de Villiers mourut l'année suivante à Montréal des suites de ses blessures de guerre, et fut remplacé comme major de Trois-Rivières par Nicolas-Joseph Fleurimont de Noyelles, âgé, infirme, mais plein de gloire et de mérites, et qui, lui aussi, venait d'être créé chevalier de Saint-Louis.

En 1750 arrive avec le titre d'aide-major Georges de Gannes, humble officier de carrière, grand blessé de guerre lui aussi, qui depuis dix-huit ans qu'il était en Canada, n'avait eu le temps ni de se marier, ni de s'enrichir, ni de se hisser aux hauts postes, n'ayant pas, apparemment, le goût de l'intrigue, et au surplus ayant presque toujours guerroyé en régions éloignées, contre les tribus indiennes et les Anglais.

III — *La carrière militaire de Georges de Gannes.*

Georges de Gannes avait vu le jour le 10 mai 1705, à Dolus, en Touraine, à trois lieues de Loches. Il était fils de Georges de Gannes, écuyer, capitaine réformé, seigneur de Montdidier en Poitou, et de la seconde femme de ce dernier, Catherine Durand, fille d'un maître-chirurgien de cette même paroisse de Dolus.

On a souvent confondu ce Georges de Gannes avec la famille de Gannes de Falaise, qui s'est illustrée particulièrement en Acadie. C'est pourquoi il n'est peut-être pas inutile ici d'éclaircir une fois pour toutes ce point d'histoire, à la lumière des preuves de noblesse que les généalogistes et les héraldistes de l'époque, dans leur style à la fois touffu et savoureux, ont étalées à profusion, de façon à ne laisser subsister aucun doute sur l'authenticité des titres nobiliaires de ces familles.⁽⁸⁾

Les documents qui ont trait aux preuves de noblesse de la famille de Gannes de Falaise couvrent quarante pages du tome second de l'ou-

Sr du Sacré-Cœur. — Mère Marie-Trottier du Sacré-Cœur, supérieure du Monastère des Ursulines, fille de Michel Trottier-Beaubien et d'Agnes Godefroy, de Rivière-du-Loup (Louiseville). Elle mourut peu après avoir assisté à ce mariage.

De la Sainte-Vierge de Gannes. — Louise de Gannes de Falaise, sœur du futur marié, entrée chez les Ursulines de Trois-Rivières le 8 septembre 1720. Elle fut supérieure durant plus de vingt ans. Elle est l'héroïne de l'incident relaté par l'abbé Latour dans *Mémoires de Mgr de Laval*, lorsqu'il parle d'une jeune fille de sept à huit ans qui, touchée de l'exhortation du curé de la paroisse, vendit sa poupée à une compagne pour aider à construire l'église des Récollets. Elle était aussi la sœur du Père Bernardin de Gannes, Récollet.

⁽⁸⁾ P.-G. Roy, *Lettres de noblesse, généalogies, etc.; Preuves de noblesse de Messire Georges de Gannes*, manuscrit du XVIII^e siècle, 3 pièces, recueillies et publiées par Léo-A. Leymarie dans *Le Mauricien*, Trois-Rivières, juin 1937; Aegidius Fauteux, « La Famille de Gannes. » *B.R.H.*, 1925.

vrage que Pierre-Georges Roy a consacré aux familles qui avaient ou prétendaient posséder des titres officiels remontant aux temps anciens. Les renseignements que nous connaissons et qui se rapportent aux de Gannes de Montdidier sont plus modestes. Mais, à travers les ans, les deux familles se rejoignent, et cela sans remonter bien loin.

Si nous nous rendons un instant jusqu'au 10 septembre 1482, alors qu'eut lieu devant le notaire Caillaud « soubz la Cour de la Haye en Touraine » le contrat de mariage de Mathurin de Gannes, écuyer, avec Damoiselle Jeanne le Voyer, ce n'est que pour souligner que dès le quinzième siècle, la famille de Gannes résidait dans cette province.

Sautons un siècle et demi, et nous arrivons au contrat de mariage de René de Gannes, écuyer, seigneur de Montdidier, de Falaise et de Rosney (Buxeuil, aujourd'hui Les Ormes), et de Renée de Ferron, contrat passé à Marmande, devant le notaire Gaudouin, le 24 février 1618. De cette union naquirent trois fils: Louis de Gannes, sieur de Falaise; Annet de Gannes, sieur de la Fontaine; Georges de Gannes, sieur de Montdidier. En 1666, alors qu'ils eurent à produire, pour vérification, leurs titres de noblesse, les trois frères de Gannes disent demeurer « en la paroisse de la Roche Amenon », et établissent la déclaration de leurs armoiries: « D'Hermine à trois traits, quatre, trois et une en pointe ».

Nous ne nous occuperons ici que de deux des fils de René de Gannes et Renée de Ferron, puisque la destinée de celui prénommé Annet n'a aucun rapport, du moins à notre connaissance, avec l'histoire canadienne.

Louis de Gannes sieur de Falaise épousa le 29 avril 1643 Henriette de Bugnan, et en secondes noces le 19 juillet 1656 Françoise de Blois. De ce dernier mariage naquit Louis, baptisé à Buxeuil le 5 octobre 1658, et qui fit sa carrière militaire en Acadie, où il épousa successivement Barbe Denis, Louise Le Gardeur de Tilly et Marguerite Le Neuf de la Vallière. François de Gannes, qui lui aussi fit sa carrière militaire en Acadie et qui fut également chevalier de Saint-Louis, était son frère ⁽⁹⁾.

L'autre fils de René de Gannes qui nous intéresse, Georges, se serait marié trois fois: d'abord à Jeanne de la Haye-Guignaudière, vraisemblablement le 8 avril 1645; puis à Suzanne de Maran, et enfin

(9) Ce François de Gannes, baptisé le 23 juillet 1675, fut major à Trois-Rivières en 1727; major à Montréal le 16 mars 1728; lieutenant de roi à Trois-Rivières le 1er avril 1733 et lieutenant de roi à Montréal le 1er mai 1743. Il mourut à Montréal le 26 septembre 1746. Il avait épousé à Montréal en 1713 Marguerite Nafrechoux.

à Claude de Quinemont. Du premier mariage naquit le 29 octobre 1663 un fils également nommé Georges, qui se maria deux fois: le 18 mai 1680 à Marie Chauveau; le 5 février 1704 à Catherine Durand, et de cette dernière union naquit, à Dolus, le 15 mai 1705 ⁽¹⁰⁾ Georges de Gannes qui fut aide-major à Trois-Rivières.

Les de Gannes de Falaise et celui dont nous nous occupons ici étaient donc de même lignée, puisque le père de Georges de Gannes de Montdidier était cousin-germain de celui qui s'illustra en Acadie. Et voici que lorsque l'aide-major de Trois-Rivières épousera en 1751 Marie-Françoise de Couagne, on assistera de nouveau à un rapprochement entre ces deux familles, puisque Françoise de Couagne était la petite-fille de Louis de Gannes de Falaise et de Marguerite Le Neuf de la Vallière, son père Jean-Baptiste de Couagne ayant épousé Marguerite de Gannes de Falaise.

Avec toute la meilleure volonté du monde, il est bien difficile, sans étaler tout le feuillage compliqué d'un arbre généalogique, d'établir avec clarté et précision la lignée d'une famille qui semble avoir pris plaisir à semer la confusion par le jeu des alliances et la manie des appellations homonymes.

* * *

Les archives canadiennes sont plutôt avares de témoignages sur la carrière militaire de Georges de Gannes en Canada. Comme la grande majorité des officiers subalternes, il fut d'à peu près toutes les batailles, y occupant les postes les plus divers, partageant la bonne et la mauvaise fortune de ses compagnons d'armes.

Les principaux renseignements sur sa carrière nous sont fournis en résumé dans une lettre qu'il écrivait de Tours au Ministre des Colonies le 2 avril 1763, lettre par laquelle il sollicitait une pension. Il y déclarait qu'il avait d'abord servi en France pendant douze ans dans le régiment de Béarn. Lors d'une bataille à Cottorne, en Italie, il eut la main droite estropiée. C'est en 1732 qu'il passa en Canada, sur le navire *Le Rubis*. Il servit comme cadet jusqu'en 1736 alors qu'il fut nommé enseigne en second, promotion qui prit effet le 17 mai 1737. Il fut de ceux qui, en 1738, allèrent porter la guerre chez les Indiens Chicacas, aux confins de la Louisiane, lorsque les autorités militaires, à la demande du gouverneur de la Louisiane, Le Moyne de Bienville,

⁽¹⁰⁾ Fauteux (ouvrage cité, p. 339) le fait naître le 10 mai. Dans le manuscrit rendu public par Léo-A. Leymarie il est question d'un acte baptistère du 15 mai 1705.

résolurent de venger l'échec subi par ce dernier et l'infortuné d'Artaquette, en 1736. Dans ce but, un corps de troupes canadiennes, accompagné de quelques centaines de Sauvages alliés, sous le commandement de Charles Le Moyne de Longueuil, se rendit prêter main forte à l'armée louisianaise. Dans la liste des officiers, cadets, soldats et Sauvages ⁽¹¹⁾, Georges de Gannes figure comme cadet à l'aiguillette. L'expédition partit du fort de l'Assomption le 2 février 1740, sous le commandement immédiat de Céloron de Blainville. Dans le récit qu'il a laissé de cet événement, M. de Léry mentionne, à la date du 23 février, une échauffourée contre les Chicacas: « Nous revînmes le soir, note-il, camper dans un petit fort au même endroit d'où nous étions partis le matin. Nous n'eûmes que huit blessés dont deux français, Mr de Gannes, cadet, et de Lachauvignerie, interprète ». Dans sa supplique de 1763, M. de Gannes fait mention de cette blessure, et précise qu'au cours de la bataille il reçut une balle dans la cuisse, ce qui le laissa infirme. Il semble que la balle ne put jamais être extraite ⁽¹²⁾.

C'est à la suite de cette incursion au pays des Chicacas que le baron de Longueuil écrivait au Ministre en avril 1741: « Longueuil croit de son devoir de rendre à votre Grandeur un compte fidèle de tous messieurs les officiers et cadets qui ont servi avec luy pour la campagne des Chicacas dont il a eu lieu d'être très content et dont le zèle m'a paru s'augmenter à chaque difficulté qui s'est rencontrée pendant une aussi longue et pénible route... Je ne puis, Monseigneur, en général que vous rendre un très bon compte de tous messieurs les cadets qui ont fait la campagne... » ⁽¹³⁾

* * *

Le 17 janvier 1753, M. de Gannes était chargé par le gouverneur de l'époque, le marquis Duquesne, d'une mission spéciale dans la région de Trois-Rivières. Le texte de cet ordre de mission est conservé en France dans les documents de famille des descendants de M. de Gannes, la famille Rollet. Comme il ne semble pas avoir été conservé dans nos archives, nous le publions ici en son entier, car il fournit de précieux renseignements sur la façon de lever les troupes dans le gouvernement de Trois-Rivières, à l'époque de la guerre de Sept Ans.

⁽¹¹⁾ *R.A.Q.*, 1922-23, p. 181.

⁽¹²⁾ Fauteux a émis l'opinion que c'est Jean-Baptiste de Gannes qui fut blessé au cours de cette bataille. Georges de Gannes apporte lui-même la correction nécessaire.

⁽¹³⁾ *R.A.Q.*, 1922-23, p. 189.

« LE MARQUIS DUQUESNE, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St Louis, Capitaine des Vaisseaux de Sa Majesté, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy en toute la Nouvelle France, Terres et Pays de la Louisiane.

« IL EST ORDONNE au Sr de Gannes, aide major du Gouvernement des 3 Rivières de partir incessamment de cette ville pour aller dans toutes les côtes de ce gouvernement y commander trois cent cinquante hommes forts et vigoureux outre les vingt scieurs de long qui ont été nommés pour marcher le 28 de ce mois.

« Le Sr de Gannes fera rassembler toutes les compagnies pour faire sa levée qui sera de 175 hommes pour le 10 May et de 175 autres pour le 18 du même mois.

« Il avertira tous les capitaines qu'ils sont responsables des miliciens de leur compagnie qui auront été commandés, et que s'il en manquait quelques-uns dans les tems désignés pour le départ sans en avoir averti assés à tems pour les remplacer, les dits capitaines seront cassés et en outre punis de six mois de prison et les miliciens qui s'absenteront d'un an de prison; Le Sr de Gannes leur dira aussi qu'il n'y aura point d'exemption pour ceux qu'il aura nommé et que telle est mon intention.

« Le Sr de Gannes aura attention de choisir dans ce détachement tous les ouvriers qui se trouveront, comme charpentiers, menuisiers, scieurs de long, calfats, tailleurs et le plus de voyageurs qu'il sera possible.

« Il commencera par prendre tous les garçons en état de faire campagne, et complètera son nombre par des gens mariés, ayant attention de prendre par préférence les ouvriers.

« Il fera lecture du présent ordre dans toutes les paroisses quand il en aura fait la levée, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance; il fera faire un role du détachement de chaque compagnie qu'il laissera au capitaine, à qui il donnera ordre de les conduire ou de les faire conduire par un officier aux trois rivières au tems indiqué.

« Il est de plus ordonné au Sr de Gannes de faire un recensement général et bien exact de toute la milice de ce gouvernement qu'il nous enverra à Montréal le plus tot qu'il sera possible.

« Fait aux trois Rivières le 17 janvier 1753.

Signé: DUQUESNE

(Cachet)

* * *

Quoique son nom ne soit pas mentionné dans l'ouvrage de Pierre-

Georges Roy sur le fort Saint-Frédéric, il est sûr que M. de Gannes participa à plusieurs expéditions dans cette région à partir de 1746. Il faisait partie du groupe conduit par Rigaud de Vaudreuil, gouverneur de Trois-Rivières, qui se mit en route à Montréal le 8 juin 1747 à destination du fort Saint-Frédéric pour le protéger contre les Anglais. En 1753 il fut un des nombreux officiers qui furent victimes des malhabiles manœuvres du baron de Dieskau et qui valut à la France la retentissante défaite du 8 septembre 1755. On sait que le marquis de Vaudreuil, qui avait fait la traversée de la France au Canada avec le baron de Dieskau, s'était rendu, aussitôt débarqué, à Montréal pour recruter des troupes et les diriger en hâte vers le fort Saint-Frédéric. Le gouverneur avait déclaré au nouveau commandant qu'il mettrait sous ses ordres pas moins de 3,000 officiers et soldats, et particulièrement des officiers canadiens connaissant bien le pays. M. de Gannes fut un des officiers choisis par M. de Vaudreuil. Le 14 août, il recevait l'ordre suivant:

« VAUDREUIL, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roi en toute la Nouvelle France, Terres et pays de la Louisiane.

« IL EST ORDONNE au Sieur de Gannes, ayde major du Gouvernement et place des trois Rivières de partir aussitôt le présent ordre reçu de cette ville pour conduire un détachement de milice au fort Saint Jean, d'où il partira pour se rendre au fort Saint Frédéric, où il recevra de nouveaux ordres. Il aura attention qu'il soit embarqué avec les vivres sur chacun des Bateaux vingt hommes et quinze sur chaque canot.

« ENJOIGNONS au Sieur de Gannes de faire avec son détachement toute la diligence possible.

« FAIT A MONTREAL le 14 aoust 1755.

Signé: VAUDREUIL »

Nous n'avons pas à rappeler ici les causes de l'humiliante défaite subie par l'armée du baron de Dieskau. Elles sont bien connues et ont été analysées et commentées maintes fois par les historiens. Une des causes principales provenait de la perpétuelle mésentente entre les troupes françaises et les armées canadiennes. On a dès lors accusé le commandant Dieskau d'incompétence et d'arrogance. Par contre celui-ci et ses officiers blamèrent et accusèrent d'indiscipline les officiers des régiments canadiens, dont faisait partie M. de Gannes. Quoi qu'il

en soit, ce dernier, dans le récit de ses états de service dressé dix ans plus tard, ne s'attarde guère à souligner cette malheureuse équipée.

* * *

Un des plus beaux titres de gloire de Georges de Gannes est d'avoir pris part comme officier aux batailles de Chouaguen et de Carillon. A la victoire de Chouaguen, le 14 août 1756, il faisait fonction de major ⁽¹⁴⁾ et si, comme on l'a dit, ce fut le premier grand exploit militaire en Canada du marquis de Montcalm, à qui on avait confié le commandement de l'armée, il n'est pas moins certain qu'une bonne partie du succès était due aux officiers qui combattaient sous lui et qui connaissaient les lieux.

Le 11 août, M. de Gannes était présent au rendez-vous entre le marquis de Montcalm et M. de Vaudreuil, sous la tente de ce dernier, alors qu'eut lieu la réunion de tous les officiers « qui avaient le plus de connaissance des environs de Chouaguen, pour délibérer sur les mesures à prendre pour le siège », comme le note dans son journal M. de Léry.

C'est à la bataille de Chouaguen que M. de Gannes eut la douleur de perdre son frère Jean, officier comme lui, qui faisait partie du détachement de Louis Coulon de Villiers et avait pris part aux combats précédents sous la direction de ce brillant militaire. Divers mémoires de l'époque signalent la perte de cet humble officier, mais il est toujours mentionné comme « M. de Gannes », sans indication de prénom. Ainsi le chevalier de la Pause note que du commencement de juin jusqu'au 1er août (1756), un détachement sous les ordres de M. de Villiers se mit en campagne aux alentours de Chouaguen, et qu'il s'appliqua « à faire quelques prisonniers et chevelures, à attaquer un nombre de bateaux qui remontaient, on en prit une 30ème d'hommes, on y perdit un officier appelé M. de Ganne, qui mourut de ses blessures au camp... » ⁽¹⁵⁾.

De son côté, le marquis de Montcalm écrit dans son *Journal* ⁽¹⁶⁾: « Le 3 juillet (1756) M. de Villiers rencontra un convoi des ennemis de cinq cents bateaux conduit par le lieutenant-colonel Bradstreet qui remontait la rivière de Chouaguen, et il venait de conduire dans cette place des munitions; il fit quarante prisonniers aux Anglais, et on leur

⁽¹⁴⁾ R.A.Q., 1926-27, p. 402.

⁽¹⁵⁾ R.A.Q., 1931-32, p. 24.

⁽¹⁶⁾ Edition Casgrain, Québec, 1891, p. 179.

tua une centaine d'hommes. Nous y perdîmes M. de Ganes, aide-major aux Trois-Rivières, deux habitants et deux soldats ». Enfin dans le « Journal de l'expédition de M. de Villiers de 1756 »⁽¹⁷⁾ nous trouvons de nouvelles précisions. Après avoir fait le récit de la bataille elle-même, M. de Villiers note ceci: « Et quand je fus revenu à nos paquets, je fus surpris de trouver M. de Gannes blessé et autres Français, qui s'étaient tirés d'un bout à l'autre de la rivière, un quart de lieue plus bas d'où j'avais traversé.⁽¹⁸⁾ Enfin, j'ai perdu M. de Gannes, deux habitants et deux soldats, qui furent faits prisonniers en faisant le pillage; le feu dura jusqu'à six heures du soir et je me retirai... »

Aucun de ces textes n'identifie de façon sûre de quel officier de Gannes il s'agit. Montcalm précise que c'est l'aide-major de Trois-Rivières, mais il fait erreur. C'est Georges de Gannes lui-même qui nous permet d'identifier cet officier lorsqu'il signale dans le récit de ses états de service « une affaire au-dessus du fort Chouaguen où mon frère Jean a été tué ». Montcalm laisse entendre qu'il fut tué le 3 juillet, mais il vaut mieux, croyons-nous, prendre comme certaine la date mentionnée par M. de Villiers lui-même: le 30 juin.

Ce Jean de Gannes avait été baptisé Jean-Baptiste, et était le frère cadet de Georges⁽¹⁹⁾. Né vers 1711 à Dolus, il fut enrôlé dans les troupes du détachement de la Marine et vint en Canada en 1737. Il est possible qu'il ait pris part lui aussi à l'expédition contre les Chicacas. Nommé enseigne en second en 1741, enseigne en pied en 1745, il fut fait lieutenant le 1er mai 1749. Il avait épousé à Montréal le 7 novembre 1744 Madeleine-Thérèse Bouat, veuve de Louis-Jean Poulain de Courval. Après sa mort tragique, Thérèse Bouat continua de vivre à Montréal et, après plusieurs tentatives infructueuses, elle fut enfin, en 1758, placée sur la liste des pensions, en considération des services militaires rendus par son mari⁽²⁰⁾.

(17) Ibid, p. 69.

(18) Faudrait-il penser, d'après ce texte assez peu précis, que M. de Gannes aurait été atteint, par erreur, d'une balle tirée par un soldat français ?

(19) Ils avaient une sœur, Catherine, qui demeurerait toujours à Dolus, en Touraine. Le 28 octobre 1752 (Greffe LeProust, Trois-Rivières), Georges et Jean de Gannes lui cèdent le revenu d'une terre située au village appelé « La Petite Couture ».

(20) Née le 1er oct. 1711, elle était fille de François-Marie Bouat et de sa première épouse, Madeleine Lambert-Dumont. Après la mort de son second mari, elle resta veuve pendant près de trente ans. Enfin, à l'âge de 72 ans, elle épousait, à dix heures du soir, le 25 août 1783, à Montréal, Valentin Jautard, rédacteur du journal de Fleury Mesplet. Elle mourut le 3 juillet 1801, à l'âge de 90 ans, à l'hôpital des Sœurs Grises de Montréal, où elle s'était retirée après la mort de son troisième époux.

Même si la bataille de Chouaguen l'avait privé d'un frère aimé, ce dut être quand même avec un sentiment de fierté que Georges de Gannes revint dans sa ville de Trois-Rivières, en même temps que les autres officiers et principalement du gouverneur François-Pierre Rigaud de Vaudreuil, qui s'y était illustré de façon particulière. « Il est à présumer, comme l'écrit le Père Jouve, que les Trifluviens écoutèrent avec une attention soutenue la lecture du mandement épiscopal relatant cette victoire, et qu'ils soulignèrent d'un mouvement de tête approbatif cette phrase: « L'avant-garde de notre armée était conduite par un de nos gouverneurs que vous respectez et que vous chérissez avec tant de raison ».

« Des drapeaux anglais rapportés de Chouaguen, le gouverneur général en donna deux à la cathédrale, deux autres à Notre-Dame de Montréal et un à l'église paroissiale de Trois-Rivières. Qui fut chargé de remettre ce trophée au Père curé de cette ville? Nous l'ignorons. Le délégué du gouverneur général dut se servir de la formule employée à Québec par Bourlamaque remettant, le 29 août, deux drapeaux au chanoine de Tonnancour: « Monsieur, nous vous présentons, de la part de Monsieur le Marquis de Vaudreuil, ces drapeaux, pris à Chouaguen sur les ennemis du roi. Il les consacre à Dieu par vos mains et les dépose en cette église comme un monument de sa piété et de sa reconnaissance envers le Seigneur qui bénit la justice de nos armes et protège visiblement cette colonie ».

L'année suivante, en 1757, un *Te Deum* fut chanté en l'église paroissiale pour marquer de la reconnaissance à la Providence à l'occasion de la prise du fort Georges. Il y eut également un service solennel pour les victimes de la guerre, et Louis-Joseph de Tonnancour paya les honoraires d'une grand'messe « pour les guerriers »⁽²¹⁾.

Georges de Gannes ne participa pas lui-même à la bataille du fort Georges. Dans une lettre à M. de Bourlamaque dans laquelle il lui donne des détails sur la composition de l'armée avant le départ de Montréal, le 28 juin, M. de Montcalm écrit⁽²²⁾: « Si M. de Gannes vient, il faudra lui fournir un second bataillon ». Mais M. de Gannes, pour une raison que nous ignorons, n'y alla pas. Nous trouvons sa signature à des actes notariés, à Trois-Rivières, de juin à août de cette année.

(21) Père Odoric Jouve, *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, p. 201.

(22) Edition Casgrain. Québec, 1891, p. 179.



Un groupe des "Dix" et quelques invités à la maison de Gannes, le 27 octobre 1956. De gauche à droite: Gérard Malchelosse, Mgr Albert Tessier, Raymond Douville, Mgr Maurault, tous quatre membres des "Dix", Clément Marchand, M.S.R.C., poète et écrivain, Louis-D. Durand, historien, Léo-Paul Desrosiers, membre des "Dix" et Hervé Biron, journaliste et historien.



S. H. le maire Laurent Paradis de Trois-Rivières signe, le 4 juillet 1956, anniversaire de la fondation de Trois-Rivières, la proclamation officielle qui décrète "zone historique" le vieux Trois-Rivières où est située la maison de Gannes et autres édifices qui datent du régime français.

Par contre, il fut l'année suivante au premier rang des valeureux guerriers qui participèrent à la victoire de Carillon. Dans le mémoire relatant ses états de service, il précise qu'il fut « un temps » le major. Le *Journal* de Bougainville note que le 6 juillet M. de Gannes était capitaine ⁽²³⁾, et qu'il avait sous ses ordres 183 autres officiers et soldats ⁽²⁴⁾.

La célèbre victoire de Carillon eut son retentissement à Trois-Rivières et, comme pour les succès précédents, on fit monter vers Dieu, dans la petite église paroissiale, les louanges et les remerciements. Il y eut dans la cité trifluvienne un moment de réjouissance, principalement quand les intrépides guerriers réintégrèrent leurs foyers. Georges de Gannes était du nombre car, comme nous l'avons dit précédemment, depuis 1750 il était aide-major du gouvernement de Trois-Rivières.

* * *

En 1750, il y avait déjà dix-huit ans qu'il était au service de la France en terre canadienne, et il n'avait jamais eu beaucoup de chances d'avancement. Pourtant, en 1749, lorsqu'il fallut étudier la liste des candidats éligibles aux promotions et mutations, M. de la Jonquière eut une pensée pour lui et écrivit au Ministre: « Si l'on accorde ce que M. de la Galissonnière a proposé, savoir que le sieur d'Aillebout de Boulassery aille à l'Île Royale, pour Capitaine, et que le sieur des Musseaux soit lieutenant à sa place, c'est une lieutenance de plus qui doit être donnée au sieur de Gannes, l'aîné, sinon on peut donner au Sr de Gannes l'aide-majorité des Trois-Rivières, cet aide-major étant nécessaire, non seulement pour les troupes, mais pour aller dans toutes les dépendances du gouvernement de Trois-Rivières, faire la visite des milices et les exercer, ce que le Sr Coulon ne saurait faire étant estropié d'un bras » ⁽²⁵⁾.

M. de Gannes fut nommé officiellement aide-major au printemps de 1750. Puis il songea à se marier.

Le 24 mai 1751 il épousait à Montréal Marie-Françoise de Couagne, fille de Jean-Baptiste de Couagne, capitaine d'infanterie et ingénieur à l'Île Royale, et de Marguerite-Madeleine de Falaise, tous deux décédés. Née en 1722, Françoise de Couagne ne connut presque

⁽²³⁾ R.A.Q., 1923-24, p. 350.

⁽²⁴⁾ Renseignement confirmé par Montcalm (*Journal*, édition Casgrain, p. 422).

⁽²⁵⁾ Correspondance générale, série B, vol. 57; Fauteux, *B.R.H.*, 1925, p. 339.

pas ses parents. Alors que son père poursuivait avec succès sa carrière d'ingénieur en Acadie, elle resta à Montréal et fut adoptée par sa grand'mère, Marie Godé, veuve de Charles de Couagne et qui avait épousé en secondes noces, le 13 novembre 1712, Pierre Drivon de Budemont⁽²⁶⁾. Ce dernier, pauvre comme la plupart des militaires de l'époque, hérita d'une partie de la succession de son épouse, décédée en 1732, et lorsqu'il rédigea son testament en 1739, M. de Budemont déclarait: « Et le surplus de mes biens meubles et immeubles situés en Canada, je les lègue à Marie-Françoise de Couagne, fille aînée du sieur de Couagne, capitaine ingénieur à l'Île Royale, laquelle Marie-Françoise de Couagne j'ai élevée et demeure avec moi, je la fais mon héritière et veux que tout lui appartienne, et ne pourra vendre la maison que quand elle se mariera ou prendra le parti du couvent ou à l'âge de vingt-cinq ans, à la charge de payer deux cents livres à Sœur Godet supérieure des Religieuses de l'Hôpital de Montréal⁽²⁷⁾.

Cet héritage de plus de cinq mille livres venait s'ajouter à celui que Françoise de Couagne avait reçu de son père, et elle pouvait dans son contrat de mariage déclarer qu'elle apportait pas moins de 7,950 livres. D'autres héritages viendront par la suite s'ajouter à ces sommes. En 1757, Françoise de Couagne apprenait qu'elle recevait un cinquième d'un montant de dix mille livres, provenant de la succession de Louise de Sainte-Marthe, d'abord épouse de Louis de Gannes de Falaise et, lors de son décès survenu vers 1752 épouse du sieur Alexis Nougues, domicilié à l'Île de la Grenade⁽²⁸⁾. Et enfin sa sœur, Louise de Couagne, lui accorda la rente d'une somme de deux mille livres, à la suite de diverses transactions.

A l'époque de son mariage, Françoise de Couagne demeurait chez

⁽²⁶⁾ Pierre Drivon de Budemont, natif de Lyon, était militaire de carrière et fut fait chevalier de Saint-Louis en 1736. Il mourut à Montréal le 27 janvier 1741, à 75 ans. Bien que ni Tanguay ni Fauteux ne le spécifient, Drivon de Budemont était lui-même veuf lorsqu'il épousa Marie Godé. Sa première épouse était venue au Canada puis était retournée à Paris, où elle mourut.

⁽²⁷⁾ Documents Montarville Boucher de la Bruère (Archives du Séminaire de Trois-Rivières.

⁽²⁸⁾ Ces notes, puisées aux sources notariées, confirment les renseignements fournis par Fauteux (op. cité, p. 281) et qu'il avait obtenus dans la volumineuse et précieuse correspondance de la collection Baby. Ainsi, d'après une lettre de Madame Dutraget, Madame de Falaise (ou Nougues) aurait laissé à sa mort 10,000 livres. Or, c'est le chiffre mentionné dans l'acte du notaire Pillard, de Trois-Rivières, le 17 août 1757, lequel s'appuie sur un acte du notaire Bancheron, de l'île de la Grenade, du 5 mars 1753, quelques mois après la mort de madame de Falaise.

sa grand'mère maternelle, Marguerite Le Neuf de la Vallière, laquelle était domiciliée rue Saint-Joseph, et qui vint elle aussi demeurer à Trois-Rivières, où elle mourut le 25 avril 1760.

Il va sans dire que la future Madame de Gannes évoluait dans la meilleure société montréalaise. D'ailleurs tous les Couagne en étaient, et ils étaient nombreux. Une demoiselle de Couagne eut même l'honneur d'un comméragé de Madame Bégon, qui écrivait le 27 décembre 1748: « J'ai une nouvelle à te dire: c'est que Martel et sa femme apprennent à danser, dans l'espérance qu'ils ont d'être des bals que M. Bigot doit donner ici. Ce n'est pas tout. Landriève apprend aussi et pour s'accoutumer aux grandes façons, il donne un bal aujourd'hui. Les priés sont: Mmes Vassan, Martel, Mlle de Gannes et Mlle de Couagne, cette grosse tête « Couagnette » et ses deux sœurs mariées... »⁽²⁹⁾. Nous ne croyons pas toutefois qu'il s'agit ici de Françoise de Couagne. Madame Bégon vise plutôt, semble-t-il, Charlotte de Couagne qui devait mourir à vingt-cinq ans, deux ans plus tard, et que Madame Bégon mentionne comme « la petite de Couagne maîtresse de Landriève ». Elle avait en effet deux sœurs mariées: Marie-Louise et Marie-Josèphe. D'autre part, Françoise de Couagne avait également deux sœurs mariées, à l'époque de la plaisanterie de Madame Bégon: Marguerite, épouse de Charles Drouet, et Marie-Anne, épouse de Jean L'Eschelle.

Le contrat de mariage de Georges de Gannes avec Françoise de Couagne réunit quelques-unes des personnalités les plus en vue de Montréal, tant dans les milieux de l'administration que dans le monde du commerce:

« Étaient présents, pour le futur époux Georges de Gannes: « Haut et Puissant Seigneur Monseigneur le Marquis de la Jonquière, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Chef d'Escadre des armées navales, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en toute la Nouvelle France terres et pays de la Louisiane; Charles Lemoine Baron de Longueuil, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint Louis, Gouverneur de cette ville et gouvernement; Gaspard Adhémar, Ecuyer, Sr de Lantagnac, Chevalier dud Ordre Militaire de Saint Louis, Lieutenant de Roy de cette ville et gouvernement; Mre Jacques Joseph Guiton Monrepos, Conseiller du Roy, Lieu-

⁽²⁹⁾ R.A.Q., 1934-35, p. 21.

tenant général de cette dite juridiction; François de Gannes son frère ⁽³⁰⁾, Chevalier, Lieutenant d'infanterie:

« Et de la part de lad Delle future épouse et de lad Dame son ayeule: « de Dame Marguerite de Couagne, épouse de Claude Drouet Ecuyer Sr de Saigneville, Enseigne d'infanterie; Dam^{elle} Marie Anne de Couagne, Epouse du S^r Jean Lechelle, négociant en cette ville; D^{elle} Louise de Couagne, ses soeurs; Srs Alexis Lemoine Monière et René de Couagne négociant en cette ditte ville, ses oncles; Dame Thérèse de Couagne veuve de feu Sr François Poulin de Francheville; Dame Marie-Anne Huber, Epouse de Louis de Chap Chevalier de La Corne Capitaine d'infanterie, Chevalier dud Ordre Militaire de Saint-Louis, ses tantes; René Gaultier Ecuyer Sr de Varenne et Dame Jeanne LeMoine de Sainte Hélène son épouse; Dame Charlotte Gautier de Varenne Epouse du S^r François Marie Soumande Delorme, négociant en cette ville, Dame Marie-Joseph Guillemain Epouse de Sr Pierre LeGardeur Ecuyer Sr de St Pierre, Capitaine d'Infanterie; Dame Jeanne de Bercy Epouse de François de Vasson Ecuyer Capitaine d'infanterie, S^r Claude Benoist Chirurgien et Dam^{elle} Thérèse Baby son épouse, et Sieur Louis Claude Dusablé Dandonau Cadet des troupes de cette garnison. »

* * *

Dès leur arrivée à Trois-Rivières, le 26 juillet 1751, les époux de Gannes louèrent de Dame Charlotte Lepellé, veuve de René Baudry, une maison avec jardin situé dans la basse ville, sur la rue du Platon, à l'arrière du château du gouverneur. Le bail comprenait une place de banc à l'église paroissiale.

C'était évidemment un logis temporaire, et les de Gannes devaient vite rechercher un domicile plus au diapason de leur situation financière et sociale. Le feu de 1752, qui rasa le couvent des Ursulines et de nombreuses maisons avoisinantes, accentua la pénurie de logements. L'aide-major dut renouveler son bail, mais entre temps, en 1754 ⁽³¹⁾, il faisait l'acquisition, en face du couvent des Récollets, à l'encoignure des rues Saint-François et Notre-Dame, d'un emplacement de trente

⁽³⁰⁾ C'est par distraction sans doute que le notaire Danré de Blanzly a inscrit le nom de François au lieu de Jean-Baptiste. Car il s'agit bien ici de l'unique frère de Georges de Gannes.

⁽³¹⁾ Greffe du notaire Le Proust, Trois-Rivières, 12 juin 1754.

pieds de front sur cent pieds de profondeur, « avec une maison de pièce sur pièce construite sur iceluy ». Le 5 septembre suivant, M. de Gannes achetait de Jean-Baptiste Jutrat et de son épouse Marie-Josèphe Godefroy de Linctot un emplacement avoisinant le monastère des Ursulines, emplacement qu'il échangeait deux mois plus tard pour un autre d'une largeur de vingt-cinq pieds, voisin de celui qu'il avait acheté le 12 juin précédent. C'est sur cet emplacement de cinquante-cinq pieds de front qu'il fit commencer en 1756 la construction de la maison qui existe encore aujourd'hui à cet endroit, et qui est toujours connue, comme nous le disions au début, sous le nom de « maison de Gannes ». Elle est un des rares vestiges qui subsistent à Trois-Rivières de l'époque du régime français, et la solidité de sa construction de même que la simplicité de ses lignes font encore aujourd'hui l'admiration et l'étonnement des architectes et des entrepreneurs en construction.

Georges de Gannes ne put malheureusement jouir beaucoup du foyer qu'il avait fait construire et où il espérait, semble-t-il, pouvoir un jour se reposer de sa vie militaire et soigner ses blessures. La bataille des Plaines d'Abraham scella le sort du Canada et, comme pour tous les hommes de guerre de l'armée française, un destin nouveau se dessinait pour lui et les siens.

Avant son départ pour la France, il eut toutefois une dernière mais bien grande satisfaction. Il était en effet encore à Trois-Rivières lorsqu'il apprit qu'en même temps que d'autres officiers, la plupart d'anciens compagnons d'armes, le Roi lui accordait la Croix de Saint-Louis, d'après les ordres adressés à M. de Vaudreuil, le 8 février 1760⁽³²⁾.

De l'été 1760 à l'automne 1761, il séjourna aux Trois-Rivières et partagea le triste sort de ses concitoyens vaincus. Il assista aux débuts de la domination anglaise. Plus que tout autre peut-être il eut le douloureux privilège d'être témoin du changement d'allégeance des Trifluviens. Comme chacun, il avait pris connaissance de l'ordonnance émise par le nouveau gouverneur, le colonel Ralph Burton, le 22 septembre 1760:⁽³³⁾

« Ordre à M. Laframboise, capitaine, de faire assembler les habitants pour leur faire mettre bas les armes et prêter le serment de fidélité.

⁽³²⁾ Mazas, II, 179; Fauteux, *Les Chevaliers de Saint-Louis en Canada*, p. 176.

⁽³³⁾ Jouve, *Les Franciscains aux Trois-Rivières*, p. 211; Marcel Trudel, *Le régime militaire dans le gouvernement de Trois-Rivières*, p. 33.

« Il vous est ordonné de la part de M. le Colonel Burton, gouverneur des Trois-Rivières, de faire avertir Messieurs les gentilhommes et autres personnes habitant cette ville des Trois-Rivières, non incorporés dans le rôle de nos milices, de se rendre avec leurs armes dans le parloir des Récollets de cette ville demain matin à 9 heures, pour y prêter le serment de fidélité et de Soumission dû à sa Majesté Georges second.

« Donné au gouvernement, ce 22 septembre 1760, Signé: J. Bruyère. »

Or, le domicile de Georges de Gannes était situé en face du couvent des Récollets, et sans doute vit-il, de sa fenêtre, défilér les Trifluviens, la plupart des figures connues, aller déposer leurs armes et prêter le serment d'allégeance au monarque vainqueur. Sans doute aussi les autres officiers de l'armée française se réunissaient-ils chez lui, épiaient les gestes des occupants, espérant toujours que le Canada pourrait, d'un jour à l'autre, redevenir colonie française. Car la capitulation, dans l'esprit de chacun, n'était que temporaire. Et les officiers des troupes, principalement ceux qui étaient mariés et avaient une famille, ne tenaient pas à rentrer en France.

Pourtant, il fallut se résoudre à l'inévitable. Le 14 août 1761, Burton fit afficher l'ordre suivant:

« Messieurs les officiers français résidant actuellement dans la ville et gouvernement de Trois-Rivières, qui sont restés dans cette colonie pour arranger leurs affaires, suivant les termes de la capitulation du 8 septembre 1760, et dont les congés à cet effet sont sur le point d'expirer, sont avertis et priés d'envoyer au Secrétariat des Trois-Rivières, avant le 10 du présent mois, leurs noms et le nombre de personnes qu'ils se proposent d'emmener en France, afin que la liste en soit envoyée à Mr. Landriève, commissaire de S.M.T.C., de qui ils recevront avis des arrangements pris, et du temps fixé pour leur départ » ⁽³⁴⁾.

Il n'y avait donc plus d'espoir immédiat, et il fallait préparer le départ. Les derniers titulaires français des principales fonctions officielles étaient M. Le Moyne de Longueuil, gouverneur; Nicolas-Joseph Fleurimont de Noyelles, lieutenant de roi; Charles de Sabrevois, major; Georges de Gannes, aide-major. Tous s'embarquèrent pour la France

⁽³⁴⁾ *Mémoires et documents*, Société historique de Montréal, Vol. 1, 5e livraison, p. 194.

à l'automne de 1761. Madame de Gannes et ses deux enfants survivants ⁽⁸⁵⁾: Charlotte-Françoise, six ans, et Georges, deux ans, restèrent au pays. Le 22 septembre 1761, M. de Gannes signait à son épouse une procuration lui permettant de gérer ses affaires pendant son absence. Car, comme bien d'autres, il pensait revenir. Mais il fallut enfin se rendre à l'évidence, et le 16 août 1764, Madame de Gannes vendait à Mlle Marie Gastineau-Duplessis sa maison de Trois-Rivières et allait retrouver son mari avec ses deux enfants.

* * *

Conformément aux prescriptions royales de grouper en Touraine les anciens officiers et soldats qui avaient participé aux guerres canadiennes, Georges de Gannes resta dans cette région qui d'ailleurs lui était familière. Il s'établit au Grand Pressigny, et c'est là qu'il mourut le 1er janvier 1767. Il fut inhumé le lendemain en l'église paroissiale, et son acte de décès porte: « Chevalier croix de l'Ordre royal de Saint-Louis et ancien major de Trois-Rivières, âgé d'environ 61 ans ».

Il semble que sa veuve et sa fille Charlotte restèrent au Grand Pressigny jusqu'en 1771. Le fils, Georges, avait comme son père embrassé la carrière militaire. Le 13 décembre 1770, après avoir fait ses preuves de quatre degrés de noblesse et muni du certificat obligatoire délivré par le sieur d'Hozier de Serrigny, il était admis par ordonnance royale au collège royal militaire de La Flèche. Envoyé avec le titre de lieutenant au régiment de la Martinique, il y fut massacré le 25 septembre 1795 par les rebelles du gouvernement. Il avait épousé une demoiselle Marchand de Ligneris. Il n'eut qu'une fille, Medelle, laquelle épousa le baron de Barrot et mourut sans postérité.

* * *

En quittant le Grand Pressigny en 1771, Madame de Gannes se retira à Beaulieu, près de la ville de Loches. C'est là qu'elle mourut le 4 Brumaire An XII (25 octobre 1804), et son certificat d'inhumation est ainsi inscrit au registre d'état-civil: « Marie-Françoise de Coigne,

⁽⁸⁵⁾ Georges de Gannes eut cinq enfants, tous nés à Trois-Rivières. Marie-Françoise, b. 27 et sép. 29 février 1752; Georges-Nicolas, b. 23 mars et sép. 10 septembre 1753; Charlotte-Françoise, b. 26 octobre 1755; Antoinette-Charlotte, b. 12 octobre 1757 et sép. 9 octobre 1758; Georges, b. 26 octobre 1759. Ce dernier avait eu comme marraine Louise-Andrée de Leigne, épouse d'Hertel de Rouville.

veuve de Ganne, née au Canada et depuis domiciliée en cette dite commune, âgée de quatre-vingt-deux ans, est décédée ce jourd'hui au domicile du citoyen Gallicher, notaire public en cette commune, à 3 heures du matin ».

Il est probable que Madame de Gannes était restée en relations, après son installation à Beaulieu, avec quelques familles canadiennes passées en France après la conquête et qui, comme elle, s'étaient retirées en Touraine. Mademoiselle de Lacorne, Canadienne de naissance, écrivait en 1814, en parlant de la famille Gallicher ⁽³⁶⁾: « La seconde des filles est mourante depuis trois ans; elle a tout l'esprit de Madame de Gannes dont elle porte le nom ». M. Fauteux, en citant cette correspondance, dit: « J'en conclus qu'une demoiselle Gallicher a épousé un fils de Mme de Gannes ». Comme on le verra ci-après, c'est Charlotte-Françoise qui épousera un membre de la famille Gallicher. D'autre part, Madame de Gannes dont il est question dans la lettre de Madame de Lacorne ne peut être Françoise de Couagne, décédée en 1804. Sans doute s'agit-il de la veuve de Georges de Gannes qui fut tué à la Martinique.

Ces quelques détails laissent soupçonner que les familles canadiennes avaient, après leur exil en France, conservé entre elles quelques liens d'amitié et de sympathie.

Il serait peut-être intéressant de résumer la destinée de la petite Trifluvienne de naissance Charlotte-Françoise de Gannes.

Le 18 janvier 1781, elle épousait, en l'église Saint-Laurent-de-Beaulieu, le notaire Louis-Étienne Gallicher. Elle passa sa vie dans ce village, et y fut inhumée le 17 septembre 1825, après avoir traversé, non sans troubles, la période révolutionnaire.

Le notaire Gallicher avait été enfermé comme suspect au château de Loches ⁽³⁷⁾, sous l'inculpation d'avoir donné asile à son frère, curé

⁽³⁶⁾ Aegidius Fauteux, *B.R.H.*, 1925, p. 340.

⁽³⁷⁾ Une liste de détenus au Château de Loches en 1793, publiée dans l'*Histoire de la ville de Loches* (abbé Ernest Hat, Tours 1877, pp. 263-264) renferme outre le nom de M. Galligher, les noms de plusieurs Canadiens ou descendants de Canadiens: M. et Mme de Noyelles, Mme Dagneau-Douville, M. de Marigny et ses trois filles, Mme de Lacorne et sa nièce, Mme de Ligneris, Mme Coulon, M. et Mme Jacquière et leur fille (Mme Jacquière, née Marie-Josèphe-Marguerite de Noyelles). Cette liste, écrit l'abbé Hat, « se trouve tracée à la pointe d'un couteau sur une pierre derrière la porte du haut de l'escalier qui conduit au grenier de la sous-préfecture de Loches ». Une photo de cet impressionnant document, aujourd'hui à peu près illisible, dit-on, a été publiée dans l'ouvrage du docteur Raoul Mercier, *Le Monde médical de Touraine sous la Révolution*, page 65. (Editions Arrault, Tours, 1936).

de Beaulieu. Le 20 mai 1793, Charlotte-Françoise se présentait devant le conseil du district de Loches, pour remettre à celui-ci l'arrêté du département d'Indre-et-Loire portant que son mari serait remis en liberté, car il venait d'être sauvé par le 9 Thermidor. Le 23 septembre 1795, un certificat du commissaire de la Marine, préposé au bureau des Fonds du port et département de Rochefort, établissait que « la citoyenne DeGannes Charlotte-Françoise, Canadienne, jouissant d'une pension annuelle de 300 livres sur le fonds des Colonies a cessé d'être payée par la Marine à compter du 1er Vendémiaire an IV ⁽³⁸⁾ ».

L'abbé Charles Gallicher avait été curé du Grand Pressigny avant de devenir curé de Saint-Laurent-de-Beaulieu. Il restera curé de cette dernière paroisse jusqu'en 1792, alors qu'il sera déporté. C'est probablement par son entremise que Charlotte-Françoise avait, après s'être établie à Beaulieu avec sa mère, fait la connaissance de Louis-Étienne Gallicher, alors « Conseiller du Roi, maire de Beaulieu, notaire royal et procureur fiscal de cette Baronnie ». Les deux époux sauront se montrer affectueux pour le digne prêtre, durant et après la révolution. Le 8 floréal An 13 de la République (28 avril 1805), M. et Mme Gallicher céderont à l'abbé « l'usufruit et jouissance à vie, sous la condition formelle que ledit usufruit sera personnel à l'acquéreur, qu'il ne pourra sous aucun prétexte le vendre ny autrement disposer à qui que ce soit, de l'ensemble des bâtiments, caves, caveaux, cour, jardins, vignes au dessus et petit vigneau, en un tenant, situés au lieu appelé Le Crème aux Cachets ou Belveder, plus de tous les meubles meublants, etc.... », afin qu'il puisse finir ses jours dans cette propriété familiale.

Le fils aîné de Louis-Étienne Gallicher et de Charlotte-Françoise de Gannes, Marie-Louis-Charles, naquit en 1782. Il fera toutes les campagnes de la révolution et de l'Empire, et sera gravement blessé le 26 décembre 1806, à la bataille de Goliminne, alors qu'il faisait partie des Hussards de Berchenny. A sa retraite, il obtint le poste de garde-général des Eaux et Forêts de Lorris, près d'Orléans. Ce héros des guerres de Napoléon avait épousé en 1811 Julie-Rose Boyer, dont naquit Louis-Étienne-Edme-Gustave Gallicher, qui deviendra docteur en médecine et épousera Constance-Adèle Navers. Leur fille unique Louise Gallicher, épousera Albert Rollet, conservateur des Eaux et

⁽³⁸⁾ Il est probable qu'une partie de la pension servie au Chevalier de Gannes avait été reversée sur la veuve et par la suite à sa fille.

Forêts à Tours, mort en 1917. Le fils aîné de ce dernier, Marcel Rollet, également docteur en médecine, exerce actuellement sa profession à Blois, mais a toujours conservé la demeure ancestrale de Beaulieu, « Le Crème », où se trouvent encore de nombreux souvenirs et reliques de Georges de Gannes et de sa fille Charlotte-Françoise, souvenirs auxquels s'intéresse de façon particulière le fils du docteur Rollet, M. Jean Rollet, journaliste et historien domicilié à Paris, que nous voulons remercier ici bien sincèrement des précieux renseignements qu'il nous a fournis sur les états de service militaires du chevalier de Gannes et sur la vie en France de Charlotte-Françoise. M. Jean Rollet a épousé Élisabeth Laurentie, arrière-petite-fille de l'historien Pierre-Sébastien Laurentie, confident du comte de Chambord. Leur fils unique, Claude-Noël Rollet, se trouve être le dernier descendant en ligne directe de ce Georges de Gannes qui, en 1756, fit construire à Trois-Rivières la maison qui porte encore son nom.

IV — *La maison de Gannes de 1764 à nos jours*

Comme nous l'avons dit précédemment, Madame de Gannes, à la veille de son départ pour la France avait, le 16 août 1764, vendu sa maison et ses dépendances à Damoiselle Marie Gastineau. Le prix de vente était de trois mille deux cents livres, payables « quinze cents livres comptant en espèces sonnantes, à vue dudit notaire et témoins, dont quittance, et les dix-sept cents livres restantes en une lettre de change à vue, tirée sur Mr Rigaud de Vaudreuil à Tours, laquelle lettre de change payable à quinze jours à vue »⁽³⁹⁾. Marie Gastineau était fille de Louis Gastineau-Duplessis et de Jeanne Le Moyne. De santé délicate, elle mourut l'année suivante, léguant ses biens à sa cousine, Magdeleine Gastineau-Duplessis, laquelle toutefois n'habita pas la maison de Gannes et qui, le 4 novembre 1768, la donnait en héritage avec ses autres biens à ses neveux et nièces, les enfants de Pierre-Olivier de Vézin, grand-voyer de la Louisiane, et de Marie-Joseph Gastineau.

Le 2 octobre 1772, Jacques Perrault, marchand de Québec, agissant comme procureur d'Olivier de Vézin, vendait la propriété à Emery Jarry⁽⁴⁰⁾, homme d'affaires influent qui allait bientôt faire vœu de pauvreté et consacrer le reste de sa vie au service des malades de l'hôpital des Ursulines. « Après six mois de résidence à l'hôpital, il se

⁽³⁹⁾ Greffe Dielle, Archives de Trois-Rivières.

⁽⁴⁰⁾ Greffe Saillant et Panet, notaires à Québec.

lia par contrat à la communauté. Pourvu des biens de la fortune, il fit de nombreuses œuvres de charité en ayant bien soin de se dérober aux observateurs » ⁽⁴¹⁾. « Il courait, dit l'Histoire des Ursulines, où il savait que Jésus l'attendait caché sous les haillons de quelque mendiant, et il lui donnait avec amour non pas son superflu, mais son nécessaire: viandes, légumes, dessert, vin, café, tout était distribué. Il ne réservait pour lui qu'une partie du pain et du potage ». Et plus loin l'annaliste des Ursulines écrit: « Nous avons connu des personnes qui nous ont dit l'avoir vu, à l'Angelus du midi, s'acheminer vers quelque chaumière, y portant ce qui lui était destiné, quelle que fut d'ailleurs la rigueur du temps ou l'inclémence de la saison ».

Ce saint homme recueillit-il chez lui quelques-uns de ces pauvres, le temps qu'il fut propriétaire de la maison de Gannes? Nous ne pouvons l'affirmer. Le 28 juin 1776, il céda celle-ci au chanoine Maugue-Garant de Saint-Onge, mieux connu dans l'histoire sous le nom de « grand-vicaire Saint-Onge », qui la conserva et l'habita jusqu'aux dernières années de sa vie. Sans doute y résidait-il déjà avant qu'il en devienne officiellement propriétaire. L'acte du notaire Badeaux précise que le prix de vente était de 2,400 livres, « laquelle dite somme led. vendeur reconnaît avoir reçue dud. acquéreur dès avant la passation des présentes ». Or, le chanoine Saint-Onge était pauvre, et ne pouvait certainement pas se permettre un tel achat, d'autant plus qu'il aurait pu continuer à loger au presbytère paroissial. Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit ici d'un autre don discret d'Emery Jarry, qui n'aimait pas étaler, même dans un acte notarié, l'étendue de sa générosité.

C'est tout un chapitre de l'histoire trifluvienne, sans doute l'un des plus intéressants et aussi des plus turbulents, qu'il faudrait écrire sur le séjour du grand-vicaire Saint-Onge dans la maison de Gannes. Arrivé à Trois-Rivières à l'automne de 1764 et décédé en 1795, il a vécu une période difficile, et « le parfum de ses vertus », auquel attache tant de prix, sans doute avec raison, l'annaliste des Ursulines, n'a pas suffi toutefois à faire oublier aux Trifluviens, particulièrement aux marguilliers successifs, l'intransigeance de son caractère et de ses opinions. Prenant une attitude qui avait pour conséquence de rendre les Trifluviens encore plus méfiants à son endroit, il passait pour être

⁽⁴¹⁾ Hervé Biron, *Le Nouvelliste*, 11 octobre 1947, dans un article sur la Communauté et l'hôpital des Ursulines.

beaucoup plus conciliant avec les nouveaux occupants qu'avec ceux qu'il avait mission de diriger au point de vue spirituel, et on le rendait en partie responsable des tracasseries dont étaient victimes les Franciscains qui avaient charge de la paroisse et qui étaient estimés des paroissiens. Un événement vint attiser davantage le feu des rancunes et des susceptibilités: la révolution américaine de 1775. Les Trifluviens, comme on le sait, étaient sympathiques aux insurgés. Le grand-vicaire Saint-Onge leur était ouvertement hostile et c'est lui qui, de la part de l'évêque de Québec, ordonna des prières publiques, des processions, des saluts et des neuvaines pour la cause britannique. Les paroissiens obéirent, mais non pas, on le conçoit, sans maugréer un peu.

M. Saint-Onge en arriva à rechercher la sérénité et la paix dans son poste d'aumônier des Ursulines. Devenu vieux et infirme, il demanda humblement, en 1788, à Mgr Hubert d'aller finir ses jours chez « les Dames Religieuses ». Il était pauvre, même dans une situation voisine de la misère. Le 29 novembre 1788, il écrivait à l'évêque de Québec: « Ma petite rente de cette année est passée pour satisfaire à mes dettes, lesquelles, quoique légères, me laissent vis-à-vis de rien, n'ayant pour provisions que le produit de mon jardin. Je me trouve dans la dure nécessité de sortir, non du bois, comme le loup, mais de mon état, pour frapper à quelques portes charitables. Pardonnez, Monseigneur; la peine me fait dire ce que je voudrais taire »⁽⁴²⁾.

L'annaliste des Ursulines écrit qu'il se rendit un matin au monastère « pour célébrer la sainte messe et confesser les religieuses; c'était au milieu de novembre, les chemins étaient remplis d'eau et de boue; n'ayant que de mauvais souliers tout usés, il eut beaucoup à souffrir; heureusement, ce fut la dernière fois. Désormais, nous le trouverons au monastère, où il a son appartement, et jusqu'à la fin de ses jours, ses filles dévouées ne cesseront de prendre soin de ses vieux ans, et de le soulager dans ses infirmités ».

Il fut inhumé le 22 septembre 1795, dans l'église paroissiale. Par son testament, il avait donné sa maison à sa nièce, Josephte Avrard, et à Thérèse de Jordy de Cabanac, fille de François de Jordy et de Françoise de Tonty, laquelle demeurerait chez lui comme économe et ménagère. Cette fidèle servante du grand-vicaire Saint-Onge fut inhumée à Boucherville le 28 janvier 1811, à l'âge de soixante-cinq ans, sous le nom de « Thérèse Cabana ».

⁽⁴²⁾ *Les Ursulines de Trois-Rivières*, Vol. I, p. 441.

Les héritières de M. Saint-Onge étant allées résider à Boucherville, elles louaient la maison, le 1er octobre 1804, à Dame Reine Frémont, veuve de Charles-Antoine Godefroy de Tonnancour, et l'année suivante un nouveau bail était passé en faveur de Thomas Coffin, influent politicien et homme d'affaires de l'époque, qui avait épousé Marguerite de Tonnancour, au grand scandale de la famille de cette dernière, qui redoutait l'apostasie de la jeune femme. Ce fut Thomas Coffin qui, finalement, abjura le protestantisme, et il fut inhumé le 19 juillet 1841, dans la chapelle des Ursulines, au côté de sa femme. Thomas Coffin habitait la maison de Gannes lorsqu'il fut élu député de Trois-Rivières, en 1810, l'emportant sur le notaire Badeaux, partisan d'Ezekiel Hart.

* * *

Un autre illustre habitant de la maison de Gannes fut Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, qui vint demeurer à Trois-Rivières en 1829, alors qu'il fut nommé juge résident, en remplacement du juge Bédard, qui venait de mourir. Le juge Vallières de Saint-Réal était alors veuf de sa première femme, Louise Pézard de Champlain, décédée à Québec le 28 avril précédent.

Cette maison où le nouveau magistrat avait décidé de s'établir fut le théâtre de la plupart de ses excentricités et aventures trifluviennes, et on sait qu'on lui en a attribué beaucoup. Il y résidait lorsque se produisit en 1834 l'incident bien connu qui le conduisit en prison. Un juge en prison ! Ce fut, on l'imagine, tout un émoi dans la petite ville, et immédiatement les Trifluviens se divisèrent en deux camps : ceux qui sympathisaient avec le magistrat, et les autres qui ne prisait pas trop ses manières de grand seigneur ou qui enviaient ses talents et sa renommée.

Le pétillant magistrat vécut-il en concubinage dans la maison de Gannes avec Esther-Elora Hart ? C'est un point d'histoire qui est loin d'être éclairci. Effectivement, une licence de mariage leur avait été accordée à Montréal, le 28 juillet 1831, par le solliciteur-général Charles-R. Ogden, par l'entremise de l'avocat Alex Buchanan ⁽⁴³⁾. Aucune autre trace n'existe de cette alliance, ni dans les registres catholiques, ni dans les registres protestants. Esther-Elora (ou Eliza) Hart, fille d'Ezekiel Hart et de l'épouse de ce dernier Frances Lazarus,

⁽⁴³⁾ Internal Correspondance, Lower Canada, Marriage Bonds, 1830-31.

était de religion juive. Or, elle vivait encore ⁽⁴⁴⁾ lorsque le 26 avril 1836 le juge Vallières de Saint-Réal épousa à Trois-Rivières Jane Kiernan, et l'acte de mariage au registre paroissial le dit « veuf de Louise Pézard de la Touche ». On conçoit que d'agouchantes légendes aient surgi en marge de ce chapitre relativement obscur de la vie trifluvienne du distingué magistrat.

Lorsqu'il épousa Jane Kiernan en 1836, sa santé était déjà fortement ébranlée, et c'était pour le moins autant une infirmière qu'une épouse qu'il éprouvait le besoin d'avoir près de lui. Dans ses *Souvenirs d'un demi-siècle*, J.-G. Barthe note que lorsque le juge quitta Trois-Rivières pour aller siéger à Montréal en 1842, « il n'était déjà plus que l'ombre de lui-même ». Et Barthe trace ce saisissant tableau: « Le savant magistrat était devenu tellement affecté de faiblesse et de maux de jambes que pendant un certain temps il fallut le porter sur le banc judiciaire parce qu'elles lui refusaient le service... »

Vallières de Saint-Réal mourut à Montréal le 17 février 1847, et dix jours seulement après sa mort, sa veuve vendait la maison de Gannes, qui était toujours sa propriété, à l'instituteur Joseph-P. Hunt. Jane Kiernan se réservait le droit d'enlever de ce terrain une petite maison, bâtie à l'arrière de l'emplacement et qui avait servi de bureau de poste.

* * *

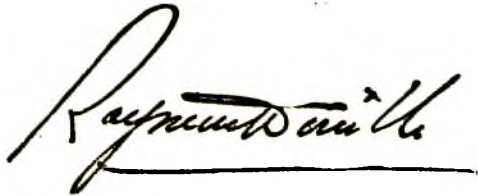
Si, au cours du dernier siècle, la maison de Gannes changea plusieurs fois de propriétaires, aucun d'eux n'en modifia l'aspect extérieur.

De 1855 à 1881, elle appartint à M. L.-E. Gervais, marchand, qui l'habita lui-même quelques années avant de la céder à M. Édouard Normand. Pendant qu'elle était la propriété de ce dernier, elle fut habitée par M. Napoléon Lajoie, dont le père, Jean-Baptiste Lajoie, qui fut maire de Trois-Rivières, avait épousé Louisa Burns, filleule et fille adoptive de Vallières de Saint-Réal, laquelle de ce fait était revenue habiter la maison où elle avait passé sa jeunesse. C'est là que naquit M. François Lajoie, C.R., avocat de Trois-Rivières, frère de M. Léon Lajoie, juge de la Cour Supérieure.

⁽⁴⁴⁾ Il semble bien qu'Esther-Elora Hart ne se soit jamais mariée. Elle est encore célibataire en 1843, comme le mentionne l'acte de la succession d'Ezekiel Hart (Greffe J.-M. Badeaux, 30 nov. 1843), et elle l'est encore en 1859, lorsque son frère Samuel-Bécancour Hart la fait son héritière avec ses deux sœurs, Harriet et Caroline-Athalia.

Au nombre des autres propriétaires et locataires successifs, mentionnons M. Froppy Valentine, le Révérend Geo. H. A. Murray, pasteur de l'Église Anglicane, et la Compagnie Wayagamack Pulp et Paper, qui fit effectuer d'intelligentes réparations intérieures, ayant soin de conserver les vieilles poutres originales de la charpente. Pendant qu'elle était la propriété de la compagnie Wayagamack, elle fut successivement habitée par M. Chas.-A. Smith, S. W. Slater et Frederic Bradshaw.

Enfin elle appartient actuellement à l'auteur de cette modeste étude, qui est toujours heureux d'y accueillir, derrière ses murailles grises, les fervents de l'histoire trifluvienne, et particulièrement ses collègues du Groupe des Dix, lesquels ne manquent jamais, chaque année, d'accomplir leur traditionnel pèlerinage dans les rues étroites et chargées d'histoire de ce vieux quartier de Trois-Rivières.

A handwritten signature in black ink, reading "Raymond Ouill". The signature is written in a cursive style with a long horizontal line underneath.